

# Nexans

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2016

Treizième résolution

# Nexans

Société anonyme au capital de 42 597 718 euros  
Siège social : 8 rue du Général Foy – 75008 Paris  
RCS : PARIS 393 525 852

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2016

Treizième résolution

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

Nexans

*Assemblée générale  
extraordinaire du  
12 mai 2016*

*Treizième résolution*

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées ou de certains d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des actions existantes ou à émettre ne pourra être supérieur à 330 000 euros étant précisé que le total des actions existantes ou à émettre attribuées aux mandataires sociaux ne pourra dépasser 10% de l'enveloppe totale d'attribution autorisée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

**Nexans**

*Assemblée générale  
extraordinaire du  
12 mai 2016*

*Treizième résolution*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

*Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 15 avril 2016*

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT**

---

  
**ERIC BULLE**

---

**MAZARS**

  
**ISABELLE SAPET**

---